



Site internet pour une ville

Par **roseau**, le **17/07/2011** à **14:11**

Bonjour,rrnje souhaite faire un site internet pour mon village, sauf que je ne suis pas un professionnel déclaré à la chambre des commerces.rnrnQuelles sont les conditions pour qu'un particulier puisse faire un site internet pour une ville?rnrnJe suppose que je ne peux pas me faire payer puisque je ne suis pas une entreprise... cela ne me dérange pas. (ceci dit, si c'est possible je ne dis pas non)rnEst-ce-que j'ai le droit d'être officiellement l'éditeur du site?rnrnÇa fait plusieurs questions, mais elles se rejoignent. Je souhaite savoir ça, avant de faire un projet à présenter à la mairie. (ceci dans le but de valoriser la ville qui a actuellement un site internet tout pourri (excusez-moi de l'expression) et non conforme aux lois. Et aussi me permettre de rajouter une ligne dans mon cv).rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **17/07/2011** à **14:36**

Est-ce que vous voulez être payé ou non ?

Par **roseau**, le **17/07/2011** à **14:41**

Si possible et si la mairie a les fonds nécessaires, oui. Dans le cas contraire, ça ne me dérange pas de le faire gratuitement.rnrnLa seule chose que je veux vraiment, c'est d'être officiellement l'éditeur du site.

Par **mimi493**, le **17/07/2011 à 15:11**

Si c'est le site de la mairie, le seul éditeur sera la mairie (ce qui est heureux car sinon, vous seriez responsable civilement et pénalement de tout le contenu, or c'est la mairie qui décidera des contenus)rnTout au plus, vous pourriez être nommé comme webmaster jusqu'à la fin de votre contrat si vous le faites en tant qu'employé

Par **roseau**, le **17/07/2011 à 18:03**

merci pour la réponse.rnrnEn parlant d'éditeur, je pensais à webmaster. Excusez-moi pour cette erreur.rnrnDonc, si j'ai bien compris, pour être webmaster, il faut forcément être un employé de mairie ou avoir été sollicité par elle à titre professionnel (comme c'est le cas pour les sociétés proposant des modèles de sites).rnrnMais peut être que l'on être webmaster à la mairie en tant que bénévole? ou un truc dans ce gout là...

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 11:50**

ça me paraît litigieux. Peut-être faire une association municipale dont le but serait de faire la promotion de la ville sur le WebrnDéjà, d'un point de vue pratique, je dirais de faire ce site, de votre côté, sur un hébergement gratuit et ensuite de proposer déjà un truc fait, évaluable sur pièce parce qu'en général, la commune fait appel à un prestataire pour son site et ne voit pas toujours qu'on peut faire mieux.

Par **roseau**, le **19/07/2011 à 16:14**

Je pensais déjà leur présenter un projet tout prêt. rnIl est vrai que les communes préfèrent faire appel à un prestataire. Mais comme je ne crois pas qu'il en ait l'intention et leur site est pire que les sites personnels qui était fait il y a 15 ans tellement c'est minable. Je pourrais le faire et leur présenter le projet en leur disant que ça serait bien pour l'épanouissement de la commune (il est pas non plus tout petit le village, il y a 7 000 habitants. surtout qu'une nouvelle zone de lotissement est prévue)rnMerci pour ces conseils. Je crois que j'ai du boulot si je veux être suffisamment convainquant.